

# ASSURANCE SUR ÉPARGNE

UNE PROTECTION APPRÉCIABLE



Souscrit sans formalités médicales, ce contrat garantit le versement d'un capital égal au montant de votre épargne déposée à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes.

Une véritable assurance tranquillité pour vous et pour vos proches en cas de décès accidentel.

## “ AU QUOTIDIEN ”

Je suis père de famille maintenant et je cherche une solution simple et performante pour la protéger s'il m'arrivait quelque chose...

Mes services  
à la carte

# ASSURANCE SUR ÉPARGNE

UNE PROTECTION APPRÉCIABLE

**Assurez l'avenir de vos proches  
avec l'Assurance sur Épargne<sup>(1)</sup>**

- L'assurance double le montant de l'ensemble de l'épargne constituée sur vos différents produits<sup>(2)</sup>
- L'assurance prend en compte les versements réguliers qui auraient dû être faits pendant un an après le décès
- Le capital est exonéré d'impôts et de droits de succession<sup>(3)</sup>.

**LE + AU  
QUOTIDIEN**

Aucune formalité médicale n'est demandée.

Le choix du ou des bénéficiaires est  
totalement libre.

Pour toute déclaration de sinistre,  
un numéro unique

**09 69 36 45 45**

*Appel non surtaxé.*

(1) Assurance sur Épargne est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances, distribué par la Caisse d'Épargne. (2) La liste exhaustive des produits d'épargne éligibles figure dans les conditions générales. Le cumul de l'épargne doit être au moins égal à 1 500 € et le capital total versé est plafonné à 55 000 €. (3) Dans les limites fixées par la réglementation en vigueur.